



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 035-263500738-20260507-PV_CA_03032026-DE

*Procès-Verbal
Séance du Conseil d'Administration
03 mars 2026*

*Convocation en date du
18 février 2026*

Le trois mars deux mil vingt-six, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BRETEIL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la Présidence de Madame OZOUX Isabelle.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Marie GUEGUEN, Chantal MANCHON, Soizic MOUZAN, Annie CHEVALIER, Pascal CHÉNEDÉ, Louissette MOUZAN, Alain COIRRE.

Excusés : /

Absents : Marie-Jeanne MAUDET

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Chantal MANCHON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Présidente soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 3 février 2026.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Décisions de la Présidente

Date	Objet	Montant TTC
13-févr.	Secours alimentaire	80,00



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-263500738-20260507-PV_CA_03032026-DE

1. Affectation du résultat 2025 à l'exercice 2026. (05/2026)

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice considéré aux soldes d'exécution des deux sections budgétaires.

Le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement	- 11 165,13
Résultat antérieur reporté	12 840,29
Résultat à affecter	1 675,16
Résultat d'investissement	198 665,18
Besoin de financement	0,00

Il est proposé d'affecter l'ensemble de la somme de 1 675,16 € en section de fonctionnement, en « excédent antérieur reporté » au compte 002.

Le Conseil d'Administration, après présentation et délibération à l'unanimité, valide l'affectation du résultat 2025 pour la somme le 1 675,16 € en section de fonctionnement, au compte 002.

2. Fongibilité des crédits pour 2026. (06/2026)

Madame la Présidente rappelle que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que, par la délibération n° 02/2024 en date du 18 janvier 2024, le Conseil d'Administration a adopté la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-263500738-20260507-PV_CA_03032026-DE

Après présentation et vote à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- autorise le Président en exercice à procéder, dans le cadre de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- habilite le Président en exercice à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette procédure.

3. Subventions 2026. (07/2026)

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que les appels à cotisation pour l'année 2026 ont été adressés au CCAS.

La cotisation annuelle pour adhérer à l'UDCCAS35 (Union Départementale des CCAS d'Ille-et-Vilaine) est fixée à 150,16 € selon le calcul : 3 754 habitants x 0,04€ par habitant.

La cotisation annuelle pour adhérer à l'UNCCAS35 (Union Nationale des CCAS) se chiffre à 199,42 € avec 127,17 € de cotisation et 72,25€ d'abonnement au magazine.

Le contrat d'objectifs « services à domicile » pour la période 2026-2028 avec l'ADMR de Montfort-sur-Meu a été renouvelé le 19 février 2026, avec une modification du montant appelé par habitant, passant de 1,25 € à 0,70 €.

Dès lors, la participation, pour l'année 2026, du CCAS s'élève à 2 624,30 € selon le calcul :

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours x 0,70€

Après présentation et vote à l'unanimité, le Conseil d'Administration, décide de :

- valider le versement d'une subvention de 150,16€ à l'UDCCAS pour l'année 2026,
- valider le versement d'une participation de 199,42€ à l'UNCCAS pour l'année 2026,
- valider le versement d'une subvention de 2 624,30 € à l'ADMR « Aides à domicile » pour l'année 2026,
- habilite le Président en exercice à signer tout document relatif à la présente décision.

4. Budget Primitif 2026. (08/2026)

Madame la Présidente présente le projet de budget primitif de l'exercice 2026 :

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026 proposition
<u>Section de Fonctionnement</u>			
Dépenses	47 350,29	41 972,37	33 785,16
Recettes	47 350,29	30 439,81	33 785,16
<u>Section d'Investissement</u>			
Dépenses	204 154,73	5 264,67	203 140,30
Recettes	204 154,73	4 275,12	203 140,30



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-263500738-20260507-PV_CA_03032026-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
.011	Charges à caractère général	32 820,29	29 058,18	21 504,33
.012	Charges de personnel	80,00	80,00	80,00
.014	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 050,00	6 070,54	6 425,71
66	Charges financières	3 000,00	2 488,53	1 450,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations dépréciations et provisions	100,00	0,00	50,00
.042	Opérations d'ordre entre sections	4 300,00	4 275,12	4 275,12
.023	Virement à la section d'invest.	0,00		0,00
				<u>33 785,16</u>

Recettes

70	Produits des services	1 000,00	924,64	1 500,00
74	Dotations et participation	4 500,00	4 071,84	4 600,00
75	Autres produits de gestion courante	29 000,00	25 441,35	26 000,00
76	Produits financiers	10,00	1,98	10,00
.002	Excédent reporté	12 840,29	0,00	1 675,16
				<u>33 785,16</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes	5 400,00	5 264,67	5 200,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	10 000,00
23	Immobilisations en cours	188 754,73	0,00	187 940,30
.001	Déficit reporté	0,00		0,00
				<u>203 140,30</u>

Recettes

.021	Virement de la section de fonct.	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes	200,00	0,00	200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
.040	Opérations d'ordre entre sections	4 300,00	4 275,12	4 275,12
.001	Excédent reporté	199 654,73		198 665,18
				<u>203 140,30</u>

Après présentation, le budget primitif 2026 du CCAS est approuvé à la majorité des votants (7 pour et 1 abstention - Annie CHEVALIER).



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 035-263500738-20260507-PV_CA_03032026-DE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Informations diverses

- Discours de Madame la Présidente à l'occasion de la dernière réunion du Conseil d'Administration pour le mandat 2020-2026

2020 – 2026. Près de 6 ans qu'ensemble nous siégeons et travaillons pour un CCAS qui, en dépit de tous petits moyens, s'est mobilisé pour remplir au mieux les missions qui peuvent être les siennes.

Je me rappelle qu'en début de mandat, des élus municipaux de la liste minoritaire avaient montré un certain mécontentement quand j'ai proposé de resserrer ce CCAS au strict minimum, à savoir 4 élus communaux (+ la présidente) et 4 membres issus du monde associatif. La quantité ne fait pas la qualité. De 17 membres, nous sommes passés à 9. Un réel challenge.

Ces 6 années m'ont permis de conforter cette décision. Vous avez toutes et tous été toujours présents et pro-actifs des projets et décisions du CCAS. Je vous en remercie.

Certes nous n'avons pas réussi à faire avancer certains projets comme nous le souhaitions. Je pense en particulier à l'amélioration énergétique de nos logements. Nous laissons donc ce travail au prochain Conseil d'Administration.

Quelques sujets portés par notre CCAS au cours de ce mandat :

L'animation en musique de notre repas de fin d'année, particulièrement plébiscité par nos invités.

L'aménagement d'un logement d'urgence, propriété de la commune mais mis à disposition du CCAS de Breteil pour accueillir, en priorité, des personnes victimes de violences intra familiales, en lien avec le CCAS de Montfort.

Octobre Rose. Sur une proposition de Béatrice BRUNET, conseillère municipale. Elle n'est pas élue au Conseil d'Administration du CCAS mais a su nous partager son engagement pour une cause à laquelle toutes les femmes (mais pas que) sont sensibles.

Novembre bleu, pour sa part, attend que des hommes soient prêts à accompagner une cause qui les concerne au premier chef.

Les animations séniors : la communauté de communes a mis en œuvre une ingénierie en matière d'animation afin de favoriser le bien vieillir sur Montfort Communauté. Cela est passé par l'embauche d'une animatrice par l'EPCI et par la mise en réseau de nos CCAS. L'interconnaissance et les échanges qui en ont découlé ont favorisé l'émergence des « ESCALES » et l'évolution de la semaine bleue.



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-263500738-20260507-PV_CA_03032026-DE

Vente d'une maison : afin de pouvoir avancer sur les questions de rénovation énergétique des logements propriétés du CCAS nous avons, ensemble, décidé de vendre un de nos logements. Une maison dont les coûts de rénovation n'auraient jamais pu être couverts par des loyers acceptables pour un logement social. Comme je le disais plus haut, c'est le futur Conseil d'Administration qui va avoir ce chantier à mener.

Je terminerai avec **ATCHOUM** une solution de mobilité en milieu rural. Pour lutter contre l'isolement, faciliter l'accès aux soins et offrir une solution concrète aux personnes qui n'ont pas de véhicule ou ne peuvent plus conduire. Le modèle repose sur la solidarité locale : des habitants qui aident d'autres habitants, dans un cadre organisé et sécurisé.

Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder cette proposition portée à l'origine par une breteillaise. De Breteil à la ComCom il n'y a qu'un pas, et il a été franchi. Dans son budget 2026, notre EPCI finance l'adhésion à cette plateforme pour tout notre territoire. Nos CCAS seront les ambassadeurs de cette nouvelle solidarité qui se déclinera de façon indépendante dans chacune de nos communes, y compris celles qui n'ont plus de CCAS.

Je terminerai en vous disant que, pour ma part, c'est avec bonheur et fierté qu'entre 2001 et aujourd'hui j'ai eu l'honneur, en tant que Vice-présidente puis Présidente, de partager 19 années avec les administrateurs, administratrices (élus communaux et bénévoles associatifs) de 3 mandats.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour le réel investissement dont vous faites preuve depuis 2020.

Merci aussi à vous Delphine. Chacun ici le sait, pour qu'un de nos services municipaux fonctionne efficacement, nous avons besoin de nos agents communaux. Vous êtes arrivée sur la création du poste de Responsable des Services à la Population le 1^{er} avril 2022 et vous êtes emparée du dossier CCAS avec efficacité, et toujours le sourire.



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

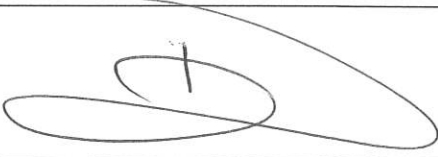
Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 035-263500738-20260507-PV_CA_03032026-DE

**Procès-verbal validé
par le Conseil d'Administration du CCAS
lors de sa prochaine séance**

FONCTION	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Présidente	OZOUX	Isabelle	
Secrétaire de séance	MANCHON	Chantal	